

GRILLE d'EVALUATION EN FIN D'ANNEE : GAPEP IST
(Entourer la ou les bonnes réponses)

1	Conformité du thème aux priorités d'orientation DPC santé au travail	À toutes les séances A plusieurs séances Rarement Jamais
2	L'exposé du cas clinique permet de comprendre « visualiser » l'activité de travail	À toutes les séances A plusieurs séances Rarement Jamais
3	L'exposé du cas clinique permet de comprendre la santé du salarié	À toutes les séances A plusieurs séances Rarement Jamais
4	Les discussions ont fait référence	À une ou des recommandation(s) validée(s) (HAS, ...), préciser A une ou des référence(s) bibliographique(s), préciser Au protocole écrit avec le médecin du travail
5	Les liens santé travail	Explicite Evoqué plus ou moins Non discuté
6	Les transmissions au médecin du travail	Par un écrit spécifique, un échange exprès Dans le dossier médical Evoqué oralement Non dans l'immédiat Transmission à un autre partenaire?
7	Quels retours au salarié?	Conseils et explications Documents remis Suivi programmé
8	Repères pour la pratique	Congruence avec le métier Apport pour le métier Recherches à faire

*** Arrêté du 8 décembre 2015**
fixant la liste des orientations nationales du développement professionnel continu des
professionnels de santé pour les années 2016 à 2018

ORIENTATIONS S'INSCRIVANT DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE NATIONALE DE
SANTÉ *(extraits concernant notre pratique, y compris nos coopérations)*

I. - RENFORCER LA PRÉVENTION ET LA PROMOTION DE LA SANTÉ

Soutenir et valoriser les initiatives pour faciliter l'accès à la prévention et à la promotion de la santé
S'inscrivent dans ces orientations les actions facilitant l'accès des patients à la prévention et à la promotion de la santé, **sous la coordination du médecin traitant¹**.

Informer et protéger les populations face aux risques sanitaires liés à l'environnement

S'inscrivent dans ces orientations les actions contribuant à la connaissance et à la prise en compte par les professionnels de santé des pathologies imputables à l'environnement (saturnisme, mésothéliome, intoxication par le CO...) et des facteurs environnementaux pouvant avoir un impact sur la santé. (Pollution de l'air, intérieur, extérieur, perturbateurs endocriniens, changement climatique...)

Orientation n° 5 : Risques sanitaires liés à l'environnement.

Soutenir les services de santé au travail

S'inscrivent dans ces orientations les actions contribuant à une meilleure prise en charge des salariés victime d'accident du travail ou atteint de maladie professionnelle, en particulier dans la prise en charge des travailleurs en risque de désinsertion professionnelle.

Orientation n° 6 : **Coopération entre médecin du travail et médecin traitant.**

II. - FACILITER AU QUOTIDIEN LES PARCOURS DE SANTÉ

Promouvoir les soins primaires, favoriser la structuration des parcours de santé

Orientation n° 21 : Élaboration et accompagnement d'un projet de santé territorial.

III. - INNOVER POUR GARANTIR LA PÉRENNITÉ DE NOTRE SYSTÈME DE SANTÉ

Innover en matière de formation des professionnels

S'inscrivent dans cette orientation les actions visant à promouvoir l'ouverture de la formation initiale des professionnels de santé à la pratique ambulatoire ainsi qu'à l'utilisation de bases de données médicales dans la pratique

Annexe II

ORIENTATIONS DÉFINIES PAR PROFESSION DE SANTÉ OU SPÉCIALITÉ, SUR LA BASE DES PROPOSITIONS DES CONSEILS NATIONAUX PROFESSIONNELS OU, EN LEUR ABSENCE, DES REPRÉSENTANTS DE LA PROFESSION OU DE LA SPÉCIALITÉ

1. Professions médicales

...

Médecin spécialisé en médecine du travail :

Orientation n° 1 : risques psychosociaux.

Orientation n° 2 : traçabilité des expositions professionnelles.

Orientation n° 3 : maintien dans l'emploi.

Orientation n° 4 : les cancers professionnels.

¹ Notre pratique pourrait comporter un volet de coopération avec les généralistes